

DEPARTEMENT
GARD
CANTON
PONT-SAINT-ESPRIT
COMMUNE
PONT-SAINT-ESPRIT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**DECISION****Le Président,**

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 à L123-9,

Vu l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 3 du Conseil d'Administration du 3 septembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Président, à la Vice-Présidente et à la Vice-Présidente déléguée,

Vu la délibération n° 5 du C.C.A.S. de Pont-Saint-Espirit du 2 décembre 2021 définissant la mise en place d'un règlement des aides sociales facultatives octroyées par le C.C.A.S.,

Vu la délibération n° 4 du C.C.A.S. de Pont-Saint-Espirit du 7 mai 2014 définissant les aides sociales facultatives,

DECIDE**A) De prendre en charge au titre de l'aide aux activités culturelles et sportives :**

- 1 – **Enfant ZHARKOV Timofei** **50.00 €**
 Chez Mme ZHARKOVA Natalia
 5, rue de Foy – 30130 Pont-Saint-Espirit
- 2 – **Enfant RAHMAOUN Shayma** **50.00 €**
 Chez Mme COMTE Lydie
 33, rue des Minimes – 30130 Pont-Saint-Espirit

B) De prendre en charge au titre de l'aide aux personnes en difficulté :

- 3 – **Mme PRUCHE Daisy** **150.00 €**
 2, rue Jean Charcot – 30130 Pont-Saint-Espirit

C) Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui, à compter de sa publication et de sa notification, pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois. Le

tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
De mandater ces sommes à :

- A) - 1 – REGIE DE RECETTES FAMILLE
- 2 – CLUB LES SALTOS

- B) - 3 – UN TOIT POUR TOUS

Ces sommes seront imputées à l'article 65134 du budget en cours.

FAIT A PONT-SAINT-ESPRIT, LE 12 NOVEMBRE 2024

Acte non transmissible
rendu exécutoire le : 20 NOV. 2024

Marie-Laure FRENEIX,
La Vice- Présidente déléguée

Publié le : 20 NOV. 2024

Marie-Laure FRENEIX,
La Vice- Présidente déléguée

